

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de l'ASPONA mai 2008

Le 31 mai 2008 l'assemblée générale de l'ASPONA s'est tenue salon du Louvre à Menton sous la présidence de Jean DELERUE, Président de l'association.

Le président ouvre la séance à 16 h 30. Après un mot de bienvenue aux adhérents et un remerciement aux représentants des différentes municipalités (Menton, St Agnés, Castillon et Castellar), le Président rappelle l'ordre du jour :

- Désignation du président de séance et du secrétaire;
- Rapport sur la situation financière;
- Rapport sur l'activité de l'association pour l'année écoulée;
- Autorisation donnée au Président d'ester en justice
- Présentation d'une candidature au conseil d'administration;
- Thèmes de travail pour l'année en cours;
- Annonce de la création d'une zone Natura_2000 au Cap Martin.
- Questions diverses

Désignation du président de séance et du secrétaire

- M J. DELERUE est désigné comme président de séance, M A. MIGLIORINI est désigné comme secrétaire de séance.

Rapport sur l'activité de l'association

- Le rapport est en annexe
- Il n'y a pas eu de questions
- Résultat du vote : le rapport est adopté à l'unanimité

Rapport sur la situation financière par le président ou le trésorier

- Le bilan est positif de 63,51 € et peut être communiqué sur demande
- Résultat du vote : le rapport est adopté à l'unanimité

Présentation d'une candidature au conseil d'administration

- Le président présente le nouveau candidat au conseil d'administration : M Jean Nicolas CONATI
Espace 2000 Av Porte de France 06500 Menton.
- Le vote se déroule dans les conditions prévues par les statuts
- Le candidat a été élu comme administrateurs

Autorisation donnée au Président d'ester en justice

Par vote à l'unanimité l'autorisation a été donnée au Président d'ester en justice au nom de l'association.

Perspectives pour l'année en cours par le Président

- Un travail sur les arbres du Mentonnais et les dégâts qu'on leur fait subir
- Une vigilance quant au projet de traitement des eaux usées de Roquebrune ;
- Le suivi du dossier de traitement des déchets ménagers ;
- La rencontre avec les élus sur les problèmes d'environnement ;
- L'aide aux adhérents sur des problèmes d'environnement ;
- Une étude sur la mise en place et la gestion des zones Natura_2000 qui nous concerne ;
- Le début d'une étude sur les chemins du Mentonnais ;

Zone Natura_2000 au Cap Martin.

En février 2007 le Conseil Municipal de Menton a voté contre la création d'une zone Natura 2000 en mer autour du Cap Martin et a demandé qu'elle soit repoussée de 300 m vers le large. Surpris de cette décision nous nous sommes renseignés sur l'impact de ces zones.

Pour cette assemblée générale, nous avons demandé à **Patrice FRANCOUR, Professeur d'université à Nice, Directeur d'ECOMERS de nous faire un exposé sur le thème : La biodiversité en Méditerranée : apports et contraintes.** Cet exposé, accompagné par un diaporama, a passionné le public et a soulevé beaucoup de questions. Quelques unes de ses diapositives sont sur le site de l'ASPONA <http://aspona.free.fr>

L'assemblée générale s'est terminée à 20h.